

**SCHÉMA DIRECTEUR
D'ACCESSIBILITÉ
AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ
DU RÉSEAU DE TRANSPORT
EN COMMUN DE LA
ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**

Sommaire

I/ Le réseau de bus urbain	3
A) Description du réseau.....	3
1) <i>Descriptif global</i>	3
2) <i>L'offre de transport et sa fréquentation (Données 2014 pour les lignes régulières)</i>	4
B) Matériel roulant.....	4
C) Accessibilité du réseau.....	5
II/ Les points d'arrêt prioritaires.....	5
A) Liste des arrêts prioritaire et complémentaires.....	6
B) Les Impossibilités Techniques Avérées (ITA).....	7
C) Programmation.....	8
D) Estimation financière	8
III/ Le service de substitution	9
IV/ Les modalités de formation des personnels	10
V/ Les informations simplifiées sur le transport.....	11
VI/ Modalités de suivi et d'évaluation	11

Il existe deux périodes de fonctionnement sur le réseau :

- La période hiver : Fin août à mi-juillet,
- La période été : Mi-juillet à fin août.

En période hiver, le samedi fonctionne différemment des autres jours de la semaine avec des fréquences amoindries. Les bus ne circulent pas le dimanche (hormis une desserte le dimanche soir de la gare SNCF vers certains quartiers de la Roche-sur-Yon).

Le réseau urbain est complété par :

- du transport à la demande (Impulsyon +) pour les communes et hameaux non desservis par une ligne régulière,
- du transport à la demande pour les personnes en situation de handicap (Handiyon et Handiyon +)
- d'un service de location de vélo.

2) L'offre de transport et sa fréquentation (données 2014 pour les lignes régulières)

Pour une année :

- 2 145 000 kilomètres,
- 2 500 000 voyages,
- 5 500 abonnés.

B) Matériel roulant

Le réseau Impulsyon est composé de 52 bus de la marque Heuliez dont

- 52 à plancher bas
- 45/52 équipés d'une palette en porte arrière

L'âge moyen du parc est de 5,94 ans. Les véhicules sont répartis selon les normes environnementales suivantes :

- Euro 2 : 5,
- Euro 3 : 9,
- Euro 5 : 35,
- Euro 6 : 3.

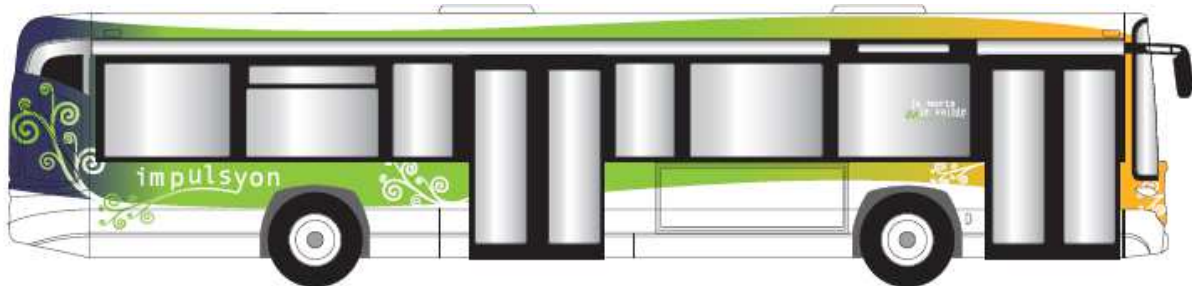
Les bus ont la possibilité d'accueillir un fauteuil roulant et sont équipés de places de courtoisies.

Un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) est mis à disposition du délégataire par l'Agglomération. En terme d'informations aux voyageurs, sur l'ensemble des véhicules, il permet :

- L'information dynamique (prochain arrêt, thermomètre de ligne, déviation...) avec des écrans dièdres double face situés au centre du bus,



- L'information sonore dans le véhicule dictant le prochain arrêt et les déviations,
- L'information sonore extérieure via un haut-parleur au niveau de la porte avant qui dicte la ligne et la destination.



C) Accessibilité du réseau

Quatre lignes circulent systématiquement avec des bus accessibles (plancher bas + palette). Lignes 1, 2, 4 et 7 (A et B).

Le réseau comporte 430 arrêts (1 arrêt = 1 quai) dont 316 accessibles soit un taux d'accessibilité de 73 %.

Le matériel roulant est à 83 % accessible et au vu du renouvellement prévu au contrat de DSP, en 2016, 91 % des véhicules le seront.

En outre, avec les annonces sonores du SAEIV, le réseau est accessible aux personnes malvoyantes et non voyantes.

II/ Les points d'arrêt prioritaires

Un arrêt est dit prioritaire s'il répond au minimum à une des conditions suivantes :

- Il est situé sur une ligne structurante du réseau,
- Il est desservi par au moins deux lignes de transport public,
- Il constitue un pôle d'échange,
- Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements (un immeuble ou un groupe d'immeubles accueillant plus de 300 travailleurs ou habitants ou un établissement recevant du public permettant d'accueillir plus de 300 personnes),
 - Il est situé à moins de 200 mètres d'une structure d'accueil pour personnes âgées ou handicapées,
 - Si, dans une commune desservie par les transports collectifs aucune de ces conditions n'est réunie, au moins un arrêt devra être mis en accessibilité.

Dans le cadre du réseau Impulsyon, il n'existe pas de lignes structurantes, les arrêts situés sur les pôles d'échanges (gare SNCF et gare routière) sont déjà accessibles et toutes les communes desservies par Impulsyon possèdent au minimum un arrêt accessible.

Ainsi, les critères qui ont permis l'élaboration de la liste des arrêts prioritaires sont le fait d'être desservis par deux lignes de transport public et d'être situés à moins de 200 mètres d'un pôle générateur ou d'une structure pour personnes âgées ou handicapées.

A) Liste des arrêts prioritaire et complémentaires

Sur les 114 arrêts restant à rendre accessibles, 75 ont été identifiés comme prioritaires

Arrêt	Critère prioritaire	Arrêt	Critère prioritaire
Angelmière (R*)	Double ligne + pôle générateur	Haut de Renou (R)	Double ligne
Barillon (A*)	Pôle générateur	Kléber (A)	Pôle générateur
Barillon (R)	Pôle générateur	Kléber (R)	Pôle générateur
Boutelier (A)	Pôle générateur + personnes âgées	La Chaize Mairie	Pôle générateur
Braille (A)	Pôle générateur	Lamartine (A)	Pôle générateur
Braille (R)	Pôle générateur	Lamartine (R)	Pôle générateur
Caceres (A)	Double ligne + pôle générateur	La Lune (R)	Double ligne
Cartier (R)	Double ligne + pôle générateur	Les bords d'Ambois	Pôle générateur
Castors (A)	Pôle générateur + personnes âgées	Lycée Nature	Pôle générateur
Castors (R)	Pôle générateur + personnes âgées	Magaud	Pôle générateur
Centre commercial (R)	Pôle générateur	Mairie des Clouzeaux (A)	Pôle générateur
Cineville Gavardie (R)	Pôle générateur	Mairie des Clouzeaux (R)	Pôle générateur
Clos des charmes (A)	Double ligne + pôle générateur	Mairie du Bourg (R)	Double ligne + pôle générateur
Clos des charmes (R)	Double ligne + pôle générateur	Mercury	Pôle générateur
Coindreau (A)	Double ligne + pôle générateur	Mermoz (A)	Double ligne + pôle générateur
Coindreau (R)	Double ligne + pôle générateur	Mermoz (R)	Double ligne + pôle générateur
Côte de Lumière (A)	Pôle générateur	Montlahuc (A)	Double ligne
Côte de Lumière (R)	Pôle générateur	Montlahuc (R)	Double ligne
Coteau (A)	Double ligne	Montréal (A)	Double ligne + pôle générateur
Coteau (R)	Double ligne	Montréal (R)	Double ligne + pôle générateur
Coty (A)	Double ligne	Place de la Résistance	Pôle générateur
Coty (R)	Double ligne	Pont Boileau (A)	Double ligne + pôle générateur + personnes âgées
Diane Fossey (A)	Double ligne	Pont Boileau (R)	Double ligne + pôle générateur + personnes âgées
Diane Fossey (R)	Double ligne	Rambaud (A)	Double ligne + pôle générateur
Don Quichotte (A)	Double ligne	Roger Richard (A)	Double ligne
Don Quichotte (R)	Double ligne	Roger Richard (R)	Double ligne
Ecole de la Santé	Pôle générateur	Rouillé (R)	Double ligne + pôle générateur
Ecole de la Santé	Pôle générateur	RU (A)	Double ligne + pôle générateur
Eglise d'Aubigny (A)	Pôle générateur	RU (R)	Double ligne + pôle générateur
Eglise d'Aubigny (R)	Pôle générateur	Suifferie (R)	Pôle générateur
Elbé (A)	Pôle générateur	Turgot (A)	Double ligne
Elbé (R)	Pôle générateur	Turgot (R)	Double ligne
Epinettes	Double ligne	Val Fleury	Personnes âgées
Etoubleau (A)	Double ligne + pôle générateur	Van Gogh (A)	Double ligne
Etoubleau (R)	Double ligne + pôle générateur	Van Gogh (R)	Double ligne
Flâneries (R)	Pôle générateur	Verlaine (A)	Double ligne + pôle générateur
Haras (A)	Pôle générateur	Verlaine (R)	Double ligne + pôle générateur
Haras (R)	Pôle générateur		

En annexe 1, le descriptif des travaux par arrêt (Hors ITA)

Une liste complémentaire de 20 arrêts non prioritaires est intégrée au SD'AP, elle permet de rendre accessible l'ensemble des lignes urbaines ainsi que les zones d'activités.

Mon Repos (A)	La Berthelière (A)
Mon Repos (R)	La Berthelière (R)
Les Ajoncs	Curzais
Brossardière	La Grelière (A)
Vald'Yon (A)	La Grelière (R)
Vald'Yon (R)	Numa Subeyran (A)
Tinouze (A)	Numa Subeyran (R)
Tinouze (R)	Peronnière (A)
Pelleraies (A)	Peronnière (R)
Pelleraies (R)	Martinière

En annexe 2, le descriptif des travaux par arrêt

B) Les Impossibilités Techniques Avérées (ITA)

Un arrêt a été identifié comme des ITA et fait l'objet d'une demande de dérogation

Arrêt Lamartine « direction centre ville ». Le trottoir est insuffisamment large pour permettre la descente d'un fauteuil. Un autre emplacement dans les environs n'est pas envisageable du fait de la longueur de ce type de cheminement et du rapprochement avec les arrêts en amont et en aval.



C) Programmation

2016			2017			2018		
	Quais	Estimation		Quais	Estimation		Quais	Estimation
Rouillé	1	6 000 €	Pont Boileau	2	17 000 €	Angelmière	1	6 000 €
Val Fleury	1	6 000 €	Mairie des Clouzeaux	2	14 000 €	Epinette	1	25 000 €
Caceres	1	10 000 €	Peronnière	2	12 000 €	Côte de Lumière (CV)	2	6 000 €
Eglise d'Aubigny	1	10 000 €	Martinière	1	6 000 €	Clos des Charmes	2	16 000 €
Mermoz	2	12 000 €	Ecole de la Santé	2	25 000 €	Roger Richard	2	31 000 €
Coteau	2	21 000 €	Flâneries	1	6 000 €	Van Gogh	2	12 000 €
Cartier	1	14 000 €	Elbé	2	12 000 €	Coty (CV)	2	12 000 €
Braille (CV)	2	12 000 €	Kléber	2	14 000 €	Montréal (CV)	2	12 000 €
Boutelier	1	9 000 €	Cineville Gavardie	1	6 000 €	Turgot (CV)	2	12 000 €
Castor	2	12 000 €	Magaud	1	15 000 €	Etoubleau	2	12 000 €
Suifferie	1	8 000 €	Place de la Résistance	1	6 000 €	Rambaud	1	6 000 €
Haut de Renou	1	12 000 €	Les bords d'Ambois	1	8 000 €	Verlaine (CV)	2	12 000 €
Monthauc	2	14 000 €	La Chaize Mairie	1	8 000 €	RU	2	13 000 €
Mercury	1	6 000 €	Tinouze	2	18 000 €	Coindreau	2	27 000 €
Val d'Yon	2	16 000 €	La Berthlière	2	16 000 €	Diane Fossey	2	13 000 €
Pelleraies	2	16 000 €	Curzais	1	6 000 €	Centre commercial	1	6 000 €
Mont Repos	2	12 000 €	La Grelière	2	12 000 €	Haras	2	12 000 €
Numa Subeyran	2	16 000 €	Barillon	2	12 000 €	Mairie du Bourg	1	6 000 €
Lamartine	1	8 000 €	Lycée Nature	1	10 000 €	Don Quichotte	1	12 000 €
La Lune	1	10 000 €	Les Ajoncs	1	8 000 €			
Brossardière	1	7 000 €						

D) Estimation financière

Le coût de la programmation des arrêts prioritaires et de la liste complémentaire est estimé à **719 000 € TTC** sur 3 ans.

L'Agglomération s'engage à inscrire dans son programme prévisionnel d'investissement les montants ci-dessous par année :

- 2016 : 237 000 € TTC,
- 2017 : 231 000 € TTC,
- 2018 : 251 000 € TTC.

III/ Le service de substitution

Pour l'ITA énoncée ci-dessus et les éventuelles ITA qui feraient suite à la création de nouveaux arrêts, un service de substitution est proposé.

Ce dernier est déjà existant, il se prénomme Handiyon et sera maintenu une fois tous les arrêts prioritaires rendus accessibles pour la desserte des ITA.

Principe de fonctionnement :

Handiyon est un service de transport à la demande, d'arrêt de bus à arrêt de bus. L'utilisateur est pris en charge à l'arrêt le plus proche de son point de départ et est déposé à l'arrêt le plus proche de son lieu de dépôt. En cas d'ITA, il sera pris en charge (ou déposé) à l'arrêt de bus considéré comme ITA.

Toute personne en possession d'une Carte Européenne de Stationnement (CES) délivrée par la Maison des Personnes Handicapées peut en bénéficier.

La réservation des déplacements se fait sur simple appel téléphonique, au plus tard à 17h, la veille du déplacement.

Au cours de la réservation, l'hôtesse convient avec l'utilisateur de l'heure et du lieu de rendez-vous, pour l'aller et pour le retour. En cas de besoin, elle peut proposer un changement d'horaires de + ou - 15 minutes par rapport au souhait et valide cette proposition avec l'utilisateur.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 20h20 et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 20h20 pour les usagers demandant le départ ou l'arrivée à un arrêt de la commune de La Roche sur Yon.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h20 et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 19h20 pour les usagers demandant le départ ou l'arrivée à un arrêt se trouvant sur une commune périphérique.

Le conducteur apporte son aide pour la montée et la descente du véhicule.

Il est possible que l'utilisateur soit accompagné pendant son trajet. L'accompagnateur voyage gratuitement si sa présence est indispensable. Dans ce cas, il est nécessaire d'en informer le service de réservation qui s'assurera de la disponibilité de places dans le véhicule pour la course désirée.

Les titres de transport Impulsyon permettent une correspondance gratuite dans un délai de 45 minutes. Elle débute au moment de l'achat du ticket ou de la validation de la carte impulsyon.

Le service propose des tarifs identiques au réseau régulier.

IV/ Les modalités de formation des personnels

La branche professionnelle de transport urbain de voyageurs travaille à l'intégration d'un module spécifique sur la sensibilisation des personnes en contact avec le public en situation de handicap dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire (FCO). Néanmoins celle-ci ne devrait pas entrer en vigueur avant 2018.

Dans l'attente de cette décision, une autre formation va être proposée et sera dispensée par les associations locales.

L'intitulé de la formation sera : « Sensibilisation et accueil des personnes en situation de handicap ». Le but étant de faire connaître les types de handicap qui existent et d'apprendre les bons comportements à avoir et ceux à ne pas faire face à un handicap donné.

3 modules seront dispensés :

- Handicap moteur dispensé par l'APF 85
- Handicaps visuels dispensés par les associations locales et notamment Valentin Haüy et Auxiliaire des aveugles
- Autres handicaps dispensés par l'APF

Ce sont les associations, avec le Délégué et la Direction de la mobilité durable qui réaliseront les contenus.

Modalités et planning de la formation :

- La durée totale de la formation sera de 3h30 environ.
- 115 agents seront à former : 110 conducteurs et agents de maîtrise et 5 agents d'accueil.
- 8 personnes formées par session au maximum.
- 14 sessions de formation soit au total 49 heures de formation.
- Construction de la formation de fin 2015 à mi 2016.
- Calendrier de réalisation des sessions de formation :
 - 3 en 2016,
 - 6 en 2017,
 - 5 en 2018.

V/ Les informations simplifiées sur le transport

Eléments existants qui seront conservés :

- **Plan et guide horaire** : Indication des lignes accessibles en matériel roulant,
- **Grille horaire aux poteaux et abribus** : En cas de lignes accessibles, présence d'un pictogramme sur chaque arrêt accessible,
- **Bus** : Présence du pictogramme accessibilité en face avant, des écrans doubles faces à l'intérieur du bus, de l'information sonore dans les bus et via un haut parleur, du pictogramme place de courtoisie,
- **Site internet** : Lien vers les grilles horaires, lien vers Destineo, information des déviations,
- **Mobile** : Alerte SMS en cas de perturbation,
- **Agence commerciale** : Lien direct avec les agents d'accueil, téléphonique ou physique,
- « **Atelier de la mobilité** » : Atelier qui détaille aux usagers un trajet en bus de la préparation du voyage aux retours au domicile avec des spécifications par type de handicap (existe actuellement et uniquement pour le handicap moteur). Travail en salle et mise en pratique dans un bus. Un mémo est délivré à la fin de l'atelier et est également disponible en téléchargement sur le site internet.

Eléments à mettre en place :

- **Mise en place d'une rubrique accessibilité sur le site internet du réseau.** Regroupement des informations liées à l'accessibilité dans une rubrique. Mise en œuvre en 2016.
- **Retour d'un guide horaire** avec :
 - Une rubrique accessibilité,
 - Sur chacun des plans de lignes : information de l'accessibilité de la ligne (matériel roulant) et des quais via le logo accessibilité,
 - Sur les plans de lignes accessibles en matériel roulant, signe spécifique pour les quais non accessibles,
 - Réalisation en 2016.
- **Mise en place d'un « atelier de la mobilité » par type de handicap.** Réalisation 2017.
- **Réflexion pour rendre accessible aux malvoyants et non voyants le site internet du réseau.** Réalisation 2016-2017.
- **Réflexion sur les nouvelles technologies pour l'information dynamique accessible à tous.** Réalisation : 2016-2018.

VI/ Modalités de suivi et d'évaluation

Un bilan sera transmis à l'autorité administrative à la fin de la période de 3 ans au terme de la mise en œuvre du SD'AP et à mi-parcours de cette période.

De plus, un groupe de travail de la commission intercommunale pour l'accessibilité se réunira au cours de la réalisation du SD'AP :

- Fin 2016-début 2017 pour évoquer les mises en accessibilité réalisées la première année, faire un point sur les modalités d'information et réaliser un premier bilan des premières sessions de formation du personnel,
- Courant 2017 (ou 2018) suite aux éventuelles modifications du SD'AP avec le renouvellement du contrat de délégation de service public (Evolution du réseau possible),
- Fin 2018 pour effectuer un bilan des actions du SD'AP et évoquer les évolutions possibles.